

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 009-312/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'entreprise Xt Vision dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

DPEATSV 13/9954/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les Collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du PLR « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire

Le premier comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 14 février 2013. Quatre projets d'entreprises ont été présentés : Traxens, H-Newtec, Amiriél et XT-Vision.

XT-Vision créée en 2011 fabrique des machines de vision industrielle qui permettent de réaliser du contrôle qualité sur les lignes automatisées de production et vise en particulier les marchés de l'agro-alimentaire, l'industrie pharmaceutique et cosmétique... Intervenant dans les métiers de la robotique et de la mécanique, l'équipe technique de XT-Vision est spécialisée dans le traitement de l'image.

L'entreprise s'est jusque là développée sur la conception de machines très spécialisées, à façon, répondant aux besoins spécifiques du client. Elle envisage sa croissance à l'export en misant également sur la conception et la vente de machines plus standardisées.

L'enjeu de XT-Vision en 2013 est le développement commercial et marketing avec l'embauche de six personnes en CDI.

Il est pertinent de soutenir le développement de cette jeune entreprise innovante de la filière optique qui est suivie par Marseille Innovation, Oséo et Provence Business Angels. Elle est installée dans l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Il a été proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Xt-Vision avec l'Etat sur une base de 50/50, pour un montant de 48 000 euros, soit 24 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

La convention proposée au Bureau définit les conditions d'attribution de cette participation.
Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'autorisation de programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au PLR initié par l'Etat,
- La délibération 004-3/4/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation au Conseil de Communauté au Président du Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Considérant

- L'intérêt de financer le projet de développement de Xt-Vision,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'entreprise Xt-Vision.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI